



Fiche de données de sécurité
(selon OChim suisse)

OPTO CLEAN

Date d'impression: 17.11.2022
Modifié: 20.09.2022
Version 3.2 (CH-FR)

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Importateur: Elma Schmidbauer Suisse AG
Hintermättlistrasse 11, CH-5506 Mägenwil
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509
E-Mail: info@elma-suisse.ch
Internet: www.elma-suisse.ch

Renseignements en cas d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

*** A RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)**

No. CAS	Désignation / Substance	Valeur VME	Valeur VLE sur une courte durée	Notations / Remarques	Toxicité critique	Méthodes de mesure
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol	100 ppm / 360 mg/m ³	200 ppm / 720 mg/m ³	SSc B	VRS Yeux	
102-71-6	Triéthanolamine	5 mg/m ³ (i)	5 mg/m ³ (i)	SSc	VRS Peau Yeux	NIOSH

Substance	Valeur VBT	Paramètre biologique	Matériel d'examen	Date/heure de prélèvement	Remarque
1-Méthoxypropan-2-ol	20 mg/l (221,9 µmol/l)	1-Méthoxypropanol-2	Urine	b	

A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandations relatives au produit

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

*** A RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :
<5% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques, parfums.

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1: non cité.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1^{er} janvier 2022) :
14,7 % .



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation OPTO CLEAN
Identifiant unique de formulation UFI: 8K50-20MV-V00J-UV22

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de processus [PROC]

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Catégories de produits [PC]

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange

Concentré de nettoyage légèrement alcalin pour nettoyage aqueux par ultrasons de lunettes et montures de lunettes.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

*** 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, +49 761 19240
EN)
France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge 070 245 245

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon l'ordonnance CE n° 1272/2008 [SGH].

Méthode de classification pour les lésions oculaires graves/l'irritation oculaire: Principe d'extrapolation ' Dans des mélanges fondamentalement identiques.'

*** 2.2 Éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

* **Autre étiquetage**

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
< 5% agents de surface anioniques
< 5% agents de surface non ioniques
parfums

* **2.3 Autres dangers**

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1\%$.

* **Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1\%$.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances

non applicable

* **3.2 Mélanges**

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	5 - 15 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	ATE(inhalation vapeurs): 25.5 mg/L
26183-52-8		decan-1-ol, éthoxylé	< 5 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	ATE(voie orale): 500- 2000 mg/kg
102-71-6	203-049-8	triéthanolamine [2,2',2"-nitrilotriéthanol]	< 5 pds %		
69011-36-5	931-138-8	isotridécanol, éthoxylé	< 5 pds %	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	

Numéro d'enregistrement REACH

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol
Not relevant (polymer).	decan-1-ol, éthoxylé
01-2119486482-31	triéthanolamine [2,2',2"-nitrilotriéthanol]
Not relevant (polymer).	isotridécanol, éthoxylé

Indications diverses

Mélange alcalique aqueux d'agents de surface anioniques et non ionique, agents d'inhibition de corrosion, agents complexants, 1-méthoxypropane-2-ol (solvant) et colorant.



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

* **4.1 Description des premiers secours**

Remarques générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

* **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Aucune autre information disponible.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone

* **5.3 Conseils aux pompiers**

* **Equipement spécial de protection en cas d'incendie**
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

* **Informations complémentaires**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Le produit lui-même n'est pas combustible.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

Pour les secouristes

Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Liant universel
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

*** 6.4 Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

*** 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*** Mesures de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 5 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

aucune autre

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** 8.1 Paramètres de contrôle**

*** Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Méthoxypropane-2-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 375 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 150 Court terme(mg/m ³) 568 à résorption cutanée 2000/39/CE



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
 Date d'exécution 20.09.2022
 Version 3.2 (fr)
 remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 (1) [ml/m ³ (ppm)] 184 (1) [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 (1)(2) Court terme(mg/m ³) 369 (1)(2) (1) Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. (2) 15 minutes average value (BE)
102-71-6	203-049-8	Triethanolamine	5 [mg/m ³] (BE)
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 360 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 200 Court terme(mg/m ³) 720 (CH)
102-71-6	203-049-8	Triethanolamine	5 (1) [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 5 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 [ml/m ³ (ppm)] 188 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 (1) Court terme(mg/m ³) 375 (1) Bold type: Restrictive statutory limit values Skin (1) 15 minutes average value (F)
107-98-2		1-Méthoxy-2-propanol	50 [ml/m ³ (ppm)] 188 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 Court terme(mg/m ³) 375 *, TMP no. 84, FT no. 221

* **DNEL salarié**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	183 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	369 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"-nitrotriéthanol]	1 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"-nitrotriéthanol]	7.5 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 50

* **PNEC**

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	10 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 100
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	100 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"-nitrotriéthanol]	0.32 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 50
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"-nitrotriéthanol]	10 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 100



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Indications diverses

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour triéthanolamine.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
rose

Odeur
douce

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			1-méthoxy-2-propanol: 38 - 360 mg/m ³ (10 - 96 ppm).
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification ≤ 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥ 100 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 13.7 Vol-%		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 1.5 Vol-%		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Point éclair	> 61 °C	DIN 51755 partie 1	N'entretient pas la combustion.
Température d'auto-inflammabilité	270 °C		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Température de décomposition	> 100 °C		
pH	dans l'état fourni 9.5- 10 (20°C)		
Viscosité			non déterminé
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-0.437 (25°C)		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Pression de vapeur	env. 25 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.02 g/cm ³ (20°C)		



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Densité de vapeur relative	3.11		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

* **9.2 Autres informations**

* **Informations sur les classes de danger physique**

* **Explosifs**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).

CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

* **gaz inflammables**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **Aérosols**

* **Estimation/classification**

non signifiante - aucun aérosol.

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

* **Gaz comburant**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **gaz sous pression**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

* **liquides inflammables**

* **Estimation/classification**

Le point d'éclair est > 35 °C, n'entretient pas la combustion.

Le mélange n'est pas classé comme liquides inflammables.

* **solides inflammables**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **Matières et mélanges auto-réactifs**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).

CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

* **Liquides pyrophoriques**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).

CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

* **Matières solides pyrophoriques**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

* **matières et mélanges auto-échauffants**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

* **Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables**

* **Estimation/classification**

non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

* **Liquides comburants**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

* **Matières solides comburantes**

* **Estimation/classification**

non applicable (liquide).

* **Peroxydes organiques**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

* **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	< 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	
Taux de corrosion (mm acier/année)	< 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Explosibles désensibilisés**

* **Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Taux d'évaporation			1-méthoxy-2-propanol: 0,75 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	< 15 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

* **Autres informations**

Aucune autre information significative disponible.



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides concentrés et les alcalis au-dessus de 50 °C.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

*** Toxicité aiguë**

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	n°CAS26183-52-8 decan-1-ol, éthoxylé DL50: 500- 2000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) > 50 mg/L	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	n°CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) 25.5 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		LCLo

*** Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.	Méthode de calcul.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.	Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».	

* **Sensibilisation respiratoire**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

* **Mutagénicité sur les cellules germinales**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Cancerogénité**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

* **STOT SE 1 et 2**

* **Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **STOT SE 3**

* **Irritation des voix respiratoires**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Effet narcotique**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

* **Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Danger par aspiration**

* **Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien >=0,1%.

*** Autres informations**

Test sur mélange similaire (elma opto clean, Batch 0146070646): OCDE 405(lapin): not irritating to eyes.
Exerce un effet dégraissant sur la peau.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

*** 12.1 Toxicité**

*** Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: 39.6 mg/L	calculé.	
	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé CL50: >1- 10 mg/L Espèce Leuciscus idus (aunée dorée) Durée du test 96 h	DIN 38412 / partie 15	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé NOEC 1.73 mg/L		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 39.5 mg/L	calculé.	
	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé NOEC 1.36 mg/L		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 38.8 mg/L	calculé.	
	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	DIN 38412 / partie 9	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé NOEC: 0.6 mg/L n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé NOEC: >0.1- 1 mg/L Espèce Skeletonema costatum Durée du test 72 h		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

* **Estimation/classification**

Nocif pour les organismes aquatiques.

* **12.2 Persistance et dégradabilité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 85 %	calculé.	diminution du COD Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
Biodégradation	Taux de décomposition 96 % Durée du test 19 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS102-71-6 triéthanolamine [2,2',2''-nitrilotriéthanol]
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 %	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	n°CAS26183-52-8 decan-1-ol, éthoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition ≥ 90 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS26183-52-8 decan-1-ol, éthoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition 96 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition > 90 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

1-méthoxy-2-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
decan-1-ol, éthoxylé: non disponible.
isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.
triéthanolamine: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (BCF: <0,4).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

1-méthoxy-2-propanol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.
decan-1-ol, éthoxylé: non disponible.
isotridecanol, éthoxylé: forte adsorption sur le sol, immobile.
triéthanolamine: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue (Koc: 10).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien >=0,1%.

* **12.7 Autres effets nocifs**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

* **Autres informations écotoxicologiques**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 490 mg O2/g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200130	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Élimination appropriée / Produit

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé. Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque

Non classifié pour cette voie de transport.



OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

Transport maritime (IMDG)

Remarque

No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque

No hazardous material as defined by the prescriptions.

*** RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

*** 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*** Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 40 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

*** autres réglementations (UE)**

À observer:

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

*** Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**

Teneur en COV, état de livraison < 15 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.
1-méthoxy-2-propanol: Cette matière a fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

*** Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique, Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DIN: Institut allemand de normalisation

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

LDL0: Dose létale faible

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TI: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

OPTO CLEAN

Date d'édition 17.11.2022
Date d'exécution 20.09.2022
Version 3.2 (fr)
remplace la version de 18.02.2020 (3.1)

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.
Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.
Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente